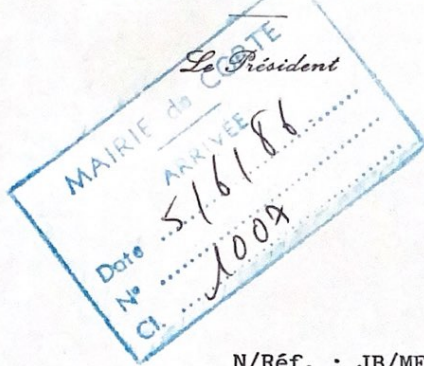


UNIVERSITÉ DE CORSE

UNIVERSITA DI CORTI

Corse, le 5 juin 1986



à Monsieur René MONORY,  
Ministre de l'Education Nationale,  
s/c de Monsieur le Recteur de la Corse,

N/Réf. : JB/MFP/N°418/86

Objet : Demande de création d'un C.A.P.E.S. et d'une Agrégation de langues et cultures régionales et notamment de langues et culture Corses.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de l'indiquer le 18 février 1986 à Monsieur CHEVENEMENT alors Ministre de l'Education Nationale, le droit à la différence linguistique et culturelle constitue une des préoccupations majeures des Conseils de l'Université de développement de la vie économique et régionale que je préside. En effet la langue propre à la Corse est la langue Corse de même que la langue française est la langue nationale de la République dont la Corse fait partie. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander au nom de mon Conseil d'Administration, en m'impliquant personnellement, de bien vouloir créer un C.A.P.E.S. et une Agrégation de langues et cultures régionales et notamment de langues et culture Corses.

Il faut d'abord dire d'un mot que les deux guerres mondiales, et le brassage d'hommes qu'elles ont entraîné ont porté un coup très sévère aux langues régionales qui ont transmis au français une mémoire, un imaginaire collectif et une tradition. Jamais le français n'a été aussi répandu, aussi largement adopté qu'aujourd'hui. Or qu'était-il à la veille de la Révolution ? C'est au XVIIIe siècle que le latin cessa définitivement d'être une langue écrite après l'éclosion de l'admirable littérature française du XVIIe siècle. L'emploi des idiomes dans certaines provinces du royaume à côté de la langue du roi posait alors un problème politique lourd de menaces pour l'unité nationale. A la fin du XVIIIe siècle CONDORCET, LAKANAL, TALLEYRAND, BARERE, puis l'abbé GREGOIRE (4 juin 1794), ont confié au parti des "patriotes" la mission de propager le français (le terme de "propagande" jusque-là mot du domaine religieux se met à désigner l'action sur l'opinion publique). Le français était aussi la langue des cours d'Europe et d'une partie de l'aristocratie et de la bonne bourgeoisie. Dans les provinces il se heurtait aux autonomies et aux

.../...

particularismes régionaux nés du jour où il était sorti de l'Ile de France, et avait passé dans la bouche de gens dont il n'était pas la langue naturelle. Aux patois se substituaient des français nuancés de caractéristiques régionales. Puis l'école, les faits accidentels, le mode de vie des milieux ruraux enfin ont fait reculer la diversité des dialectes, ce qui permet de mieux saisir le sens et la portée des propositions ou revendications de ceux qui pensent que la culture et la formation intellectuelle d'un grand pays ne peut être qu'un accroissement et non une uniformisation culturelle, même si cela doit poser un certain nombre de problèmes. D'autre part, le cinéma, l'information, le sport sont naturellement de puissants agents de diffusion du français. RIVAROL dont le fameux "Discours" était consacré en 1784 à l'Universalité de la langue française, exulterait s'il était parmi nous.

Je crois devoir préciser également que les parlers locaux (corse, basque, catalan, créole, flamand, occitan, formes germaniques parlées et écrites en Alsace et en Lorraine francisque) sont menacés par la réduction des individus qui le parlent ; mais également il est bien clair qu'ils sont de plus en plus envahis de mots français qui dénaturent leur prononciation et influencent leur phonétisme et leur système morphologique, sans toutefois renouveler la langue française. Les idiomes particuliers à côté de la langue nationale ne sont plus un problème sérieux. Le français est bien davantage parlé dans le monde d'aujourd'hui qu'il ne l'était du temps de RIVAROL dans la seule Europe - où il recule de plus en plus -. Or il est frappant de constater combien les parlers se perdent au bénéfice du français, langue de prestige, si l'on compare les enquêtes de Jules GILLIERON et d'EDMONT faites autour de 1900 pour l'Atlas linguistique de la France avec celles qui sont actuellement menées et qui conduisent à un certain nombre de constatations de fait qui me semblent devoir être rappelées dans leurs grandes lignes.

C'est tout d'abord que les problèmes ne sont pas les mêmes dans les zones du groupe gallo-romain - d'origine latine -, et les autres : Bretagne, Flandre, Alsace, Lorraine, Pays-Basque. Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai que l'alsacien, le flamand et le basque se continuent au delà de la frontière française alors que le breton est circonscrit dans sa péninsule. Mais à cette première distinction s'en surajoute une autre pour le Roussillon où le catalan est également parlé de l'autre côté des Pyrénées. En Corse, l'appartenance des parlers du Nord et du Sud au groupe italo-roman ajoute encore aux différences. C'est dire combien il est difficile de trouver pour l'ensemble des langues énumérées des explications satisfaisantes sinon qu'elles font partie d'un patrimoine national et que l'Etat devrait le rendre plus fertile en garantissant une recherche fondamentale, un enseignement de qualité à tous les niveaux, ainsi qu'une éducation permanente à côté de la langue française en complétant la législation qui actuellement tient en trois grands textes fondamentaux : l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), la loi du 11 thermidor an II (1794) et la loi du 31 décembre 1975 proposée par Pierre BAS et rapportée par Marc LAURIOL.

Dans le même temps, on constate que le français, qui dans une région donnée remplace le parler local, est souvent fortement marqué par ce dernier : ainsi on aboutit à ces français régionaux qui gardent des mots, des tours, des articulations du parler éliminé. Et surtout dans les faits, l'empreinte apparaît à l'observateur comme très forte bien que très sensiblement différente suivant le degré de culture de chaque individu. Pour les accents provinciaux par exemple, le maintien par un locuteur qui parle français d'habitudes articulatoires propres à sa région constitue une différenciation sociale discriminatoire bien connue. En ce qui concerne la Corse, où les structures de la langue sont très vivaces, les contacts entre le corse et le français constituent pour les classes sociales défavorisées un lourd handicap qui pourrait être surmonté par des enseignants bien formés. A cela s'est ajouté un enrichissement du français par de nombreux mots empruntés aux divers langages régionaux qui sont venus s'ajouter, siècle après siècle, au fonds commun. Cependant ces langues de minorité ont du mal à préserver leur identité face à la diffusion de la langue anglo-américaine qui porte avec elle l'argent, les techniques, une idéologie. Or entre le dominant et le dominé, c'est la loi qui libère selon le mot de LACORDAIRE : "Entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit". C'est pourquoi le programme d'action mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et notamment la création d'un C.A.P.E.S. de breton ont produit des effets positifs incontestables.

Cependant on ne peut que constater la situation de déséquilibre visible, et d'ailleurs souvent dénoncée dans laquelle sont entretenues les langues et cultures de France. Ceci a entraîné des groupes, dans leur souci d'affirmer un droit à la différence pour être soi, à défendre la langue locale dans presque toutes les régions où elle existait encore. Cet effort a donné lieu à des débats animés par exemple à l'Assemblée de Corse, car la vieille idée jacobine de l'unité et de la pureté de la langue, bien que non scientifique, est encore bien vivace. Il est cependant évident que l'introduction d'un mot étranger n'est pas forcément une contamination, un terme régional n'est pas une tâche imprimée à la langue nationale, mais bien au contraire un enrichissement. Pourtant naguère certains, comme Eugène GARCIN, (... Mais qu'est-ce-que cela représente Eugène GARCIN ?) du temps de MISTRAL ont dénoncé déjà des visées séparatistes et ont cru voir dans le Félibrige l'expression d'un particularisme qui pouvait menacer l'unité nationale. Alors que le français connaît aujourd'hui une expansion sans précédent ces thèmes passent pourtant encore des membres des sociétés universitaires aux journalistes, et au public. On constate enfin que l'action fâcheuse de certains mouvements autonomistes suscités par l'occupant, de 1940 à 1944, ont développé des revendications dont il est difficile d'analyser aujourd'hui encore la véritable portée. Toute ceci développe chez les intéressés le désir d'identité et le sentiment d'une injustice qui est préjudiciable à la réduction des tensions, car les langues cheminant au rythme du destin des nations c'est évidemment par rapport à l'anglo-américain qu'il y aurait lieu de promouvoir activement le français, comme l'a bien vu

ETIEMBLE, dès 1964, avec son célèbre Parlez-vous français qui souligne : "La servitude langagière, mène fatalement à l'asservissement politique et culturel". Il faut remarquer que l'influence anglo-saxonne n'est pas due aux qualités de la culture américaine mais plutôt à sa puissance économique et à la faiblesse de la culture française, à son appauvrissement et au manque d'ouverture vers d'autres cultures : l'anglo-américain a investi la langue des sciences, des sciences humaines, des techniques, des affaires et de la gestion. Qui de nous n'approuve avec reconnaissance les combats actuels pour la francophonie dans le monde et donc pour un humanisme de différences, par ceux dont l'attachement au français et à la liberté ne peut faire de doute et qui en font adopter l'usage comme langue officielle dans certains pays, comme langue de culture dans de nombreux milieux d'autres pays, comme langue de l'universel enfin dans une importante partie de "l'intelligentsia" à travers le monde ?

Ces déséquilibres pourraient sans doute être atténués par la mise en place des enseignements nouveaux de langue, même si depuis le vote de la loi Deixonne, en 1951, il y a eu une rupture avec la politique traditionnelle. Actuellement le C.R.D.P. de Corse finance et diffuse des ouvrages et des manuels dans tous les établissements et un enseignement à distance (C.N.E.D.) a été mis en place ainsi qu'un laboratoire de langue régionale. L'Université de Corte propose une filière complète d'enseignement et de recherche d'Etudes Corses (D.E.U.G., Licence, Maîtrise, D.E.A. Doctorat). Il existe aussi des chaires de basque à Bordeaux et à Pau, de breton à Rennes. Strasbourg, Aix-Marseille I possèdent un centre de dialectologie... Mais ces enseignements de caractère scientifique ne sont pas, par vocation, tournés vers une pratique. Actuellement on ne trouve que quelques postes d'instituteurs, de professeurs qui enseignent en heures complémentaires la langue et la culture régionale dans le second degré. La demande d'enseignement est très forte et le contingent d'enseignants est très insuffisant pour y répondre. Tout ceci justifie que l'on cherche des solutions sur le plan statutaire en créant un C.A.P.E.S. et une Agrégation, même si un bon nombre des anomalies des actions sporadiques signalées relève davantage d'une modification pratique des règles de gestion et, plus encore sans doute, d'un retournement des habitudes et du comportement fondé sur les humeurs ou les rumeurs de ceux qui ont tout à gagner à une guerre psychologique ou qui sont peu informés sur ces communautés francophones : or il n'y a pas bien sûr d'opposition entre la langue régionale et la langue française.

Mais il ne faut pas ignorer les difficultés inhérentes à toute remise en ordre en ce domaine dans une conjoncture difficile ; il n'est pas réaliste, de plus, d'ignorer la résistance au changement qui se manifeste par ceux qui ne livrent pas toujours en ce domaine des batailles à ciel ouvert mais avec des cartes biseautées et qui est sans doute accrue dans l'Education Nationale par son manque d'ouverture sur l'extérieur. A toutes ces contraintes, il faut en ajouter une plus fondamentale : une réforme qui aboutirait à la création d'un C.A.P.E.S. ou d'une Agrégation doit apporter les changements qui s'imposent, tout en respectant la qualité et les tradi-

tions qui font la grandeur de la fonction de membre de l'Education Nationale. En outre, les mesures à prendre devraient être insérées dans une concertation entre l'Etat et la Région, ce qui posera des problèmes spécifiques dont on ne doit méconnaître la complexité, ni ignorer pour la Corse par exemple les contradictions internes qu'ils recèlent. Pour illustrer ces propos, je dirais que l'Assemblée de Corse a manifesté son intention d'agir pour le développement de la Langue Corse, mais cette intention traverse nombre d'actes de la vie sociale et notamment la reconnaissance et le maintien de la langue Corse dans son aire linguistique. Ceci implique un programme spécifique de formation des enseignants, une réflexion sur la pédagogie de la langue, la mise à disposition de moyens techniques et administratifs tant de la part de l'Etat que de la Région de Corse puisque le Statut Particulier lui a conféré des compétences et des responsabilités dans le domaine culturel. La création d'une option langue régionale, dans le second degré, notamment pour les sections littéraires et pour les concours d'entrée dans les écoles normales, dans les concours de recrutement de fonctionnaires où il serait possible de créer une option "langue régionale" pourrait donner un avantage dans les procédures d'affectation, sans être bien entendu contraire à la liberté et à la mobilité des populations.

Tel est donc, et ceci n'est pas exhaustif, le cadre dans lequel je me suis permis de formuler une proposition dont on est en droit d'espérer que, compte tenu de la complexité décrite ci-dessus elle aboutisse à une réelle simplification et à plus de respect mutuel. Pour résumer ma pensée, je dirais qu'un corps de professeurs certifiés et d'agrégés n'a de sens que s'il s'insère dans une politique d'ensemble qu'il peut aider à mettre en oeuvre par l'avènement d'une nouvelle solidarité francophone et un engagement à l'action ; il n'a pas, en soi, de vertu positive ; car on ne peut demander à une disposition administrative d'avoir, sauf cas exceptionnel, une dynamique propre. Ainsi limité dans sa portée, un corps de professeurs du second degré n'en garde pas moins sa valeur irremplaçable qui est de valoriser à un certain niveau de qualité les complémentarités, éléments du patrimoine culturel. L'étude comparative et historique des discours de la langue française ne peut ignorer l'importance des matériaux d'origine dialectale et des diversités toujours renouvelées. Un Certificat d'Aptitude national à l'enseignement des langues régionales et des cultures qu'elles véhiculent est évidemment primordial. Son utilité est indéniable pour éviter de marginaliser encore un peu plus ceux qui le sont déjà, obtenir le consensus des élus locaux en dépolitisant les problèmes et les voies d'accès, de telle sorte que l'on puisse faire progresser les choses dans un accord quasi général.

Telles sont donc, Monsieur le Ministre, les conclusions que je sou mets à votre appréciation en me fixant pour règle d'évoquer auprès de vous une affaire qui requiert à mon sens une décision politique au sommet de l'Etat. Si les grandes lignes du projet que

.../...

j'ai l'honneur de vous présenter au nom de mon Université recevaient votre approbation et si les principes généraux qui doivent procéder à la mise au point de ces mesures recueillaient également votre accord, il conviendrait bien entendu d'étudier un certain nombre d'hypothèses pour passer du régime actuel au régime futur, compte tenu en particulier d'exigences financières qui ont été toujours présentes à mon esprit. Face à ce dossier difficile, mais important, je serais éventuellement heureux de vous apporter toute précision directement au cours d'un entretien que je vous prie de bien vouloir m'accorder. Entre le français "châtié" - quelle épithète sadique ! - et le français informe des illétrés que reste-t-il d'avenir à notre idiome ? La voie d'une nouvelle Renaissance, au sens exact du mot, fidèle à l'esprit de la première. Elle consiste à "défendre" et à "illustrer" la langue française, c'est-à-dire à la défendre en l'illustrant par un dialogue des cultures. A nous de voir comment et jusqu'à quel point ce programme peut se réaliser. En matière de défense, il faut remettre en honneur les vertus de netteté et de clarté, l'emploi des mots utilisés à bon escient. En matière d'illustration, des écrivains portent témoignage, puisqu'aussi bien le passage de la pensée à l'expression est leur tourment, ou leur délire quotidiens. Max JACOB et Léon-Paul FARGUE ne parlaient-ils pas de "sensualité verbale" ? Aux deux bouts de la chaîne rien que de très clair : il faut enrichir sans cesse le français en puisant généreusement dans les parlers régionaux et en naturalisant ces emprunts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon dévouement respectueux.



Le Président de l'Université  
de Corse

*Jacques BrigHELLI*  
Jacques BRIGHELLI

Jacques BRIGHELLI,  
Professeur des Universités  
(langue et littératures françaises -  
Grammaire et Philologie)

Membre du Comité Consultatif de la  
Langue française.